

21/06/2022

Carsal'art

NEWSLETTER ARTISTIQUE DU CABINET D'AVOCATS INTERNATIONAL CELINE CARSLADE

L'OEUVRE DU MOMENT



100x80, acrylique sur toile

" 1 3 9 "

2019/2020



SEB
Peintre et sculpteur

Johanna Marie SCHIMMING

Ce que j'aime dans l'abstrait c'est qu'il est généreux. Il laisse de l'espace à l'imagination de ceux qui l'observent.

À l'un, il évoque le Cantus Arcticus du compositeur finlandais Einojuhani Rautavaara qui a composé ce morceau en y intégrant du chant d'oiseaux.

D'autres y voient des courants d'eau sauvages.

Il y a une multitude de lectures possibles et je souhaite que chacun puisse s'appropriier mes tableaux à sa façon.

Johanna

<https://celinecarsalade.com>
celine@celinecarsalade.com



CELINE CARSLADE
AVOCAT • LAW FIRM



CELINE CARSALADE
AVOCAT • LAW FIRM • ST BARTH • TOULOUSE



Déduction fiscale pour l'achat d'oeuvres d'art en entreprise

L'entreprise qui achète des œuvres originales d'artistes vivants pour les exposer au public peut déduire le prix d'acquisition de son résultat imposable. Il faut cependant que ces œuvres ou instruments répondent à certaines conditions.

> Quelles entreprises sont concernées?

- Société soumise à l'impôt sur les sociétés (de plein droit ou sur option)
- Entreprise individuelle soumise à l'impôt sur le revenu (BIC)

> Quelles sont les oeuvres permettant la déduction?

- Tableau, peinture, dessin, gouache, pastel exécutés entièrement à la main
- Gravure, estampe et lithographie en édition limitée exécutées à la main
- Statues, sculptures réalisées à la main, tapisserie limitée et faite à la main
- Céramique unique, émail sur cuivre limitée et réalisée à la main, photographie numérotée limitée à 30ex

L'artiste doit être vivant au moment de l'achat de l'œuvre. L'entreprise doit pouvoir justifier de l'existence de l'artiste à la date d'acquisition et exposer l'oeuvre de façon permanente à la vue du public.

> Comment défiscaliser?

Afin de répondre à cette question et vous garantir un placement optimal, nos experts vous conseillent, vérifient le respect des conditions de défiscalisation et vous accompagnent dans toutes vos démarches.

Plus de renseignements: CARSAL'ART

<https://celinecarsalade.com>
celine@celinecarsalade.com



CELINE CARSALADE
AVOCAT • LAW FIRM